

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 069-216901769-20230920-DE20230920\_13-DE



DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-20/13

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Votants : 23

Le vingt septembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Anne-Sophie DEVAUX donne pouvoir à Magali BACLE, Bernard CHATAIN donne pouvoir à Monique TALEB

Membres absents excusés : Marie-Pierre DUPRE-LATOURE, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS

Secrétaire : Laurence CHIRAT

Service instructeur : Pôle Enfance

Le Maire certifie :

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : RENOUELEMENT 2023/2027

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 14/09/2023

- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 21 SEP. 2023

- et publication du : 22 SEP. 2023

Arnaud SAVOIE,  
Maire

Monsieur Stéphane PITOUT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme, de la voirie, des bâtiments, de l'ITS et des projets liés à l'enfance expose :

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse, permettant un cofinancement des actions communales en direction des 0-18 ans, et liant conjointement la CAF de Lyon à la Communauté de Communes et les communes ayant signé un Contrat Enfance Jeunesse, est arrivé à son terme,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des actions périscolaires entreprises dans le cadre du précédent Contrat Enfance Jeunesse par la Commune dans l'exercice de sa compétence,

Considérant que la Commune souhaite poursuivre sa démarche en signant une nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG » pour la période 2023/2027,

Considérant que la signature de cette nouvelle convention permettra, dans le cadre de leurs compétences respectives, à la Communauté de Communes et aux Communes opératrices et/ou gestionnaires d'actions en faveur des 0-18 ans de continuer à percevoir des subventions pour les actions engagées aux taux négociés dans les contrats précédents, mais aussi de développer si besoin, de nouvelles actions en bénéficiant d'un cofinancement, sous réserve de respecter les dispositions de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG »,

Considérant que pour ce faire, il convient d'entamer avec la CAF de Lyon, les communes opératrices ou gestionnaires, les partenaires gestionnaires d'actions et l'intercommunalité le bilan des actions du Contrat Enfance Jeunesse précédent,

Considérant qu'il est nécessaire d'entamer les travaux préparatoires à la rédaction de la prochaine Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG ».

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG » 2023/2027, ainsi que toutes les pièces relatives à sa bonne exécution durant sa période de validité.

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le



ID : 069-216901769-20230920-DE20230920\_13-DE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG » 2023-2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement Bonus « Territoire CTG » 2023-2027, ainsi que les avenants et les documents afférents durant la période de validité de ce contrat, et ceci pour sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,  
Maire